

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-155

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2019-155

**Villenave d'Ornon - Opération de requalification générale de l'avenue de Edouard Bourlaux -
lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation -
Autorisation**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1/ Présentation du projet

L'objectif de cette opération vise dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2018-2019-2020 de Villenave d'Ornon (fiche N°C045500071) à requalifier l'avenue Edouard Bourlaux entre le site de l'INRA à l'ouest (près rue de la Libération) et la Route de Toulouse à l'est. Ce tronçon représente environ 4/5° du linéaire total de l'avenue.

Les objectifs principaux de la requalification générale des infrastructures VRD (Voirie et réseaux divers) de l'avenue Edouard Bourlaux sont :

- améliorer son fonctionnement d'ensemble et offrir à tous les modes de déplacement un espace public dédié, aux normes, adapté et sécurisé ;
- modérer la vitesse automobile sur cet axe mixte (desserte/transit), de sécuriser les circulations des modes doux, de favoriser les transports en commun et, plus généralement, de rénover et d'embellir le tube de la voirie et le cadre environnant de cet axe routier en le rendant plus urbain.

Les travaux correspondants d'aménagement de l'avenue seront composés de : rénovation voirie réseaux divers (assainissement, fibre optique etc...), rénovation éclairage, enfouissement des réseaux aériens, plantations espaces verts, mobiliers urbains.

Ce projet nécessite des acquisitions sur la séquence Ouest de l'avenue à traiter soit entre le site de l'INRA (Institut national de recherches agronomiques) et la rue de Bardenac : les travaux projetés sont dans le détail et en particulier :

- l'élargissement des trottoirs pour mise en conformité, la création de 2 bandes cyclables, la réalisation de plateaux aux carrefours avec les voies adjacentes secondaires, la création de places de stationnement longitudinal, en conservant globalement l'axe actuel de la chaussée.

La longueur totale du projet à réaliser est de 800 m environ mais le tronçon concerné par les acquisitions mesure environ 210 m de long (partie ouest du tronçon complet de l'avenue) soit un quart du linéaire du

projet.

A noter que, sur le reste de l'avenue à requalifier, où aucun besoin d'acquisition n'est identifié (de Bardenac à Route de Toulouse), une voie verte sera créée sur la sur largeur de voirie disponible le long de l'Eau bourde au titre des continuités douces.

La continuité de l'aménagement des cheminements piétonniers et 2 roues, avec l'élargissement de l'emprise, assureront le maillage de ces modes de déplacement, avec les aménagements existants au titre du réseau structurant de vélo de la métropole.

L'opération de requalification générale de la voie et ses abords est estimée à 2,7 M € TTC sous maîtrise d'ouvrage principale de Bordeaux Métropole.

Cet aménagement général de voirie nécessite des acquisitions ponctuelles de terrain non bâti dont certaines, à ce jour, au nombre de 5 identifiées, soit n'ont pu être réalisées par voie amiable (3 dossiers avec points de blocages très difficiles dans la négociation menée de longue date) ou alors sont simplement en voie de l'être (2 dossiers en cours de finalisation au jour de la présente séance, actes de vente à intervenir). Les acquisitions nécessaires ont été étudiées et limitées au strict minimum requis par la sécurité et la réglementation en matière de circulations piétonnes et cyclistes. On notera que 4 autres acquisitions ont été préalablement réalisées par voie amiable.

En accord avec la ville de Villenave d'Ornon le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique est donc nécessaire.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet, a donc décidé d'engager cette procédure afin d'assurer la mise en sécurité de ce tronçon, notamment au titre de la mise en sécurité des cheminements doux (piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite) sur cet axe marqué par un transit important et emprunté par les transports en commun.

2/ Procédures réglementaires mises en œuvre

Un Emplacement réservé de voirie (ERV) est en vigueur au Plan local d'urbanisme ou PLU (n°S292) en vue de l'élargissement de la voie. Aucune modification du PLU n'est requise pour réaliser le projet.

Le formulaire « Cas par Cas » auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a conclu à l'absence d'obligation d'étude d'impact environnementale par décision en date du 18 mai 2018.

La procédure de concertation réglementaire au titre du Code de l'urbanisme a été lancée par délibération du conseil métropolitain du 30 novembre 2018 et clôturée le 29 janvier 2019. Le bilan de celle-ci a été arrêté par délibération du conseil métropolitain, préalablement au lancement de la présente Déclaration d'utilité publique (DUP). Ce bilan de la concertation réglementaire n'est pas de nature à remettre en cause le projet ou la justification des acquisitions foncières ni par conséquent ses principaux impacts sur l'environnement tels que présentés dans le formulaire d'examen au cas par cas. Tel qu'approuvé par délibération, le bilan de la concertation sera intégré au dossier d'enquête.

3/ Enquêtes publiques

Conformément à l'article R.131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'enquête publique sera conjointe à l'enquête parcellaire vu le faible nombre de parcelles restant à acquérir dont le nom des propriétaires est déjà connu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-2 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles R.122-2 et suivants concernant la procédure de demande d'examen au cas par cas ;
VU le Code d'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants et L.131-1 et suivants ;
VU le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
VU le dossier d'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité;
VU l'estimation de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 04 juin 2018

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'opération de voirie précitée et l'arrêté de cessibilité correspondant,

CONSIDERANT la délibération n°2018-243 du 27 avril 2018 relative à la délégation de pouvoir du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, notamment aux articles 33°, 38° et 39°,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de requalification générale de l'avenue Edouard Bourlaux sur la commune de Villenave d'Ornon.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde une demande en vue de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet et de l'arrêté de cessibilité ainsi qu'à solliciter l'ouverture d'une enquête publique conjointe afin de permettre de procéder aux acquisitions foncières le cas échéant par voie d'expropriation.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DELLU, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MARS 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL
PUBLIÉ LE : 26 MARS 2019	